



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 28 février 2017

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Dépôt d'un préavis de grève relatif à la situation des adjoints techniques des collègues

Monsieur le Président,

A l'occasion de la réunion d'information syndicale qui s'est tenue le 6 février dernier à destination des agents des collèges du Département du Haut-Rhin, une délégation de représentants FORCE OUVRIERE a été reçue par M. Pierre BIHL, Vice-président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, accompagné de M. le Directeur Général des Services.

Au cours de cette entrevue, les revendications principales des agents des collèges ont été une nouvelle fois exposées. Aucune d'entre elles n'ayant été satisfaites, ni de près, ni de loin, et aucun calendrier de négociation n'ayant été proposé, les 160 agents des collèges réunis sur le parvis de l'Hôtel du Département ont décidé, à une écrasante majorité, d'une journée d'action le jeudi 9 mars 2017.

En qualité d'organisation syndicale majoritaire au service de la défense des intérêts des agents de notre Collectivité, le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Département du Haut-Rhin appelle donc au rassemblement et à la grève les agents de tous les collèges du Département du Haut-Rhin ainsi que leurs collègues des autres services ou directions qui souhaiteraient leur apporter leur soutien :

- POUR l'alignement du niveau de primes des ATC sur celui des agents « historiques »
- POUR l'octroi des tickets restaurants aux ATC ne disposant pas de cantine et pour ceux qui en ont une, pour les journées où celle-ci ne fonctionne pas
- POUR le remplacement des agents absents dans les établissements et éviter la surcharge incessante de travail et l'épuisement professionnel des agents
- POUR une promotion en catégorie B pour les chefs de cuisine et les agents d'encadrement (et pas seulement réservé à quelques privilégiés)
- POUR des vêtements de travail et équipements de protection individuels normalisés et identiques dans tous les établissements
- POUR l'ouverture de véritables négociations sur les autres doléances inscrites dans le cahier de revendications

Ce présent préavis couvrira la journée du **jeudi 9 mars 2017 de 0h00 à 24h00**.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Conformément aux dispositions de l'article L521-3 du code du travail, notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour vous rencontrer préalablement à cette journée en vue de trouver un protocole d'accord.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir recevoir, **personnellement**, une délégation FORCE OUVRIERE le 9 mars prochain vers 10h30.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr